

Dossier de formation



**SPORTS
DE NEIGE
ET
RESPECT**

**respecter
c'est protéger**



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Office fédéral de l'environnement OFEV

Club Alpin Suisse CAS
Club Alpino Svizzero
Schweizer Alpen-Club
Club Alpin Svizzer



1. La campagne « Respecter, c'est protéger »

Quoi de plus beau, en hiver, que de se promener dans la nature intacte en raquettes ou en skis de fond, à l'écart des pistes, au beau milieu d'un paysage de neige. La sensation de liberté est grisante. Mais que l'on soit randonneur à raquettes ou à skis ou encore skieur hors piste, ce milieu est surtout celui des animaux sauvages, qui sont là dans leur espace vital...

L'hiver en montagne n'est pas uniquement synonyme de poudreuse et de soleil radieux, mais aussi de froid, de journées plus courtes, de neige abondante, de tempêtes, d'avalanches et de manque de nourriture. Le stress et la fuite ont pour conséquence une dépense accrue d'énergie chez les animaux sauvages. Souvent, ce sont les réserves d'énergie qui sont décisives en matière de survie. Mais si l'on est respectueux et si l'on s'en tient aux règles, le milieu hivernal offre suffisamment de place pour l'homme et pour l'animal.

Pour protéger les animaux sauvages des dérangements et permettre aux adeptes de sports de neige une découverte de la nature intense et dénuée de conflits, l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) et le Club alpin suisse (CAS) ont lancé la campagne « Respecter, c'est protéger », en collaboration avec de nombreux partenaires, incluant les services cantonaux de la faune et de la chasse, les instructeurs sportifs, les organisateurs de randonnées en montagne, les associations sportives, les destinations touristiques, les organisations de protection de la nature et les organisations de chasseurs ainsi que la branche des articles de sport. L'objectif est de sensibiliser le plus de sportifs possibles, tant indirectement, en passant par des intermédiaires, que directement, grâce à des mesures publicitaires et un travail de relations publiques appropriés.

Complétées par une signalisation sur le terrain, les mesures de communication doivent permettre de créer une zone de repli pour la faune sauvage. La délimitation des zones de protection se fait en premier lieu dans la tête des sportifs: ils connaissent en effet le comportement des animaux sauvages, savent par quoi ces derniers sont menacés et sont conscients qu'une attitude prévenante permet d'éviter de les mettre en danger. Un plus grand respect de l'habitat de la faune sauvage de la part des sportifs permet de réduire le nombre d'interdictions et de barrières. Et la nature reste ouverte à tous ceux qui souhaitent la découvrir.

La campagne a été lancée en 2003 à l'initiative du gouvernement du land autrichien du Vorarlberg. L'OFEV et le CAS ont repris les principaux éléments de cette campagne – tels que le slogan « Respecter, c'est protéger » avec le ruban rouge et blanc – en les adaptant au contexte suisse.

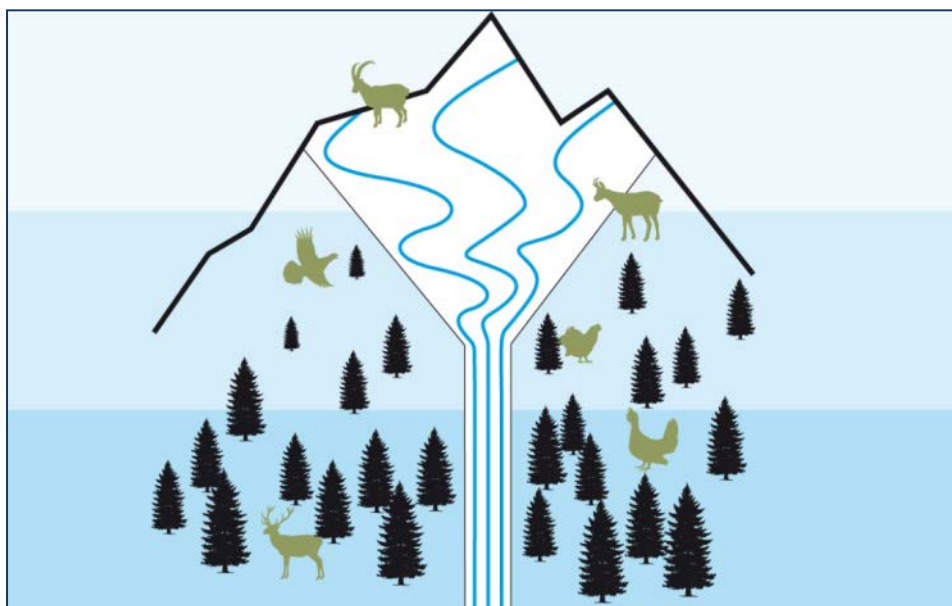
2. Zone de conflit

Des conflits peuvent survenir là où l'homme et la faune sauvage partagent un même espace au même moment. Tandis que des animaux nocturnes comme le lièvre variable seront très peu dérangés par la présence humaine, les animaux diurnes comme les gallinacés (grand tétras, tétras-lyre, lagopède alpin) ou les ongulés (chamois, bouquetin, cerf, chevreuil) y sont particulièrement sensibles. Les paysages hivernaux offrent suffisamment de place pour l'homme et la faune sauvage, à condition toutefois de se comporter avec respect et d'observer les règles ci-dessous.

Les quatre règles de la campagne:

1. **Respectez les zones de tranquillité et les sites de protection de la faune: les animaux sauvages s'y retirent.**
2. **En forêt, ne sortez pas des itinéraires balisés: ainsi, les animaux sauvages peuvent s'accommoder de votre présence.**
3. **Evitez les lisières et les surfaces non enneigées: les animaux sauvages apprécient tout particulièrement ces endroits.**
4. **Tenez votre chien en laisse, en particulier en forêt: les animaux sauvages fuient en présence de chiens en liberté.**

La règle de l'entonnoir illustre ces quatre règles:



3. Les animaux sauvages en hiver

L'hiver est la période la plus dure de l'année pour les animaux sauvages. En les connaissant mieux, vous pouvez adapter votre comportement et les aider à survivre.

Pour les animaux qui ne migrent pas dans des régions chaudes ou qui n'hibernent pas, la nourriture se fait rare en cette saison et, souvent, elle est peu nutritive. Pour bon nombre d'entre eux, les journées courtes réduisent le temps de recherche de nourriture, et rapidement leurs réserves d'énergie s'amenuisent. Les déplacements des animaux dans le manteau neigeux épais diminuent considérablement leurs forces, et l'hiver avec son froid extrême (en moyenne -10°C à 2000 m) est long.

Il est capital pour les animaux d'économiser leurs forces!

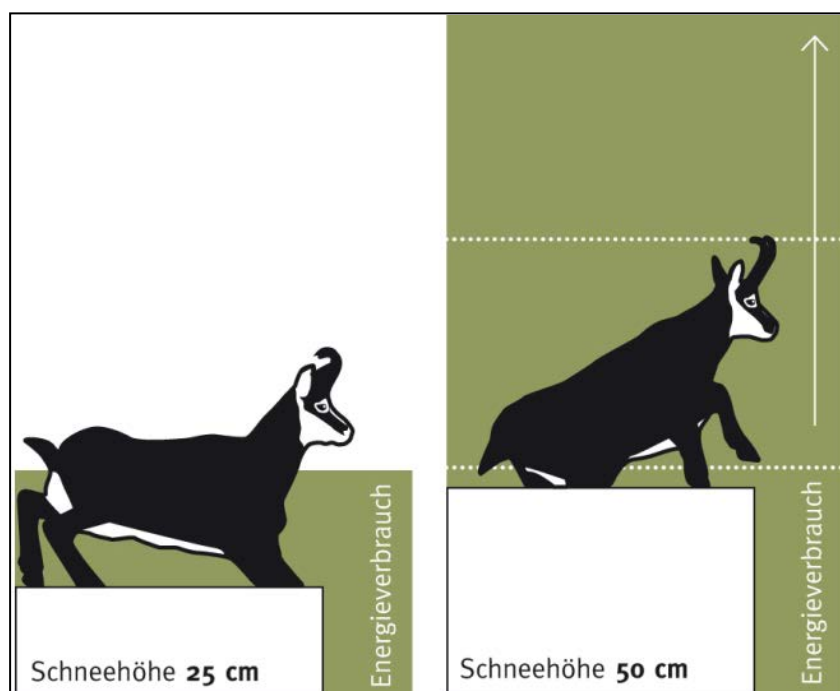
Lorsque les animaux sauvages sont contraints de fuir, ils perdent beaucoup d'énergie. Le stress et les pertes énergétiques accrues liés aux dérangements peuvent entraîner la mort par épuisement et abaisser le taux de reproduction.

La tranquillité est une question de vie ou de mort!

3.1 Ongulés

Les ongulés, comme le cerf et le chamois, trouvent des zones de repli à l'écart des pistes et itinéraires balisés. S'ils sont surpris de manière imprévue par des humains, ils prennent la fuite. Lorsque le manteau neigeux est épais, ils dépensent alors beaucoup d'énergie, et leurs réserves de graisse, qui les protègent de la faim et du froid, fondent rapidement. La faim et le besoin d'un abri poussent les animaux sauvages dans les forêts, avec, à la clé, un abrouissement accru des jeunes arbres.

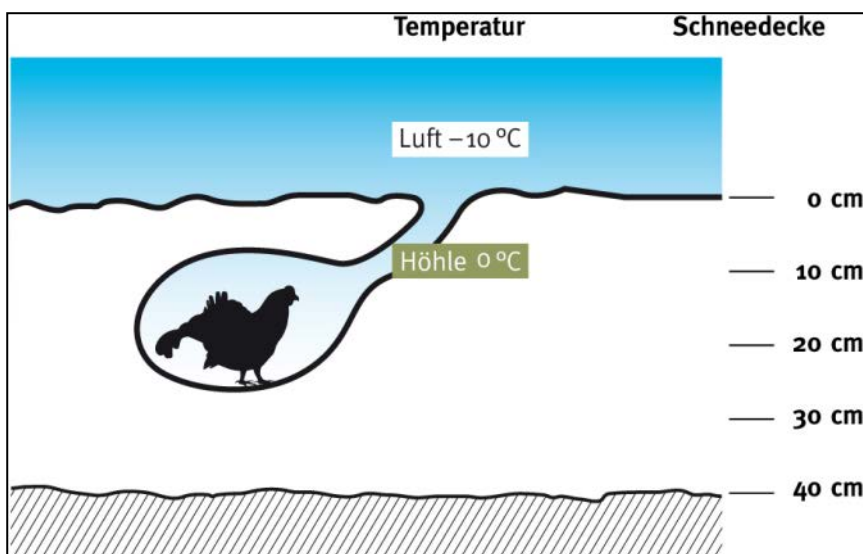
En restant sur les itinéraires officiels ou les pistes balisées, les adeptes de sports de neige ne surprennent pas les animaux. Ces derniers se contentent d'observer ou de s'éloigner tranquillement. Si tel est le cas, restez calme et savourez des yeux cette rencontre. La famille des ongulés englobe le cerf et le chamois, mais aussi le chevreuil et le bouquetin.



3.2 Tétraoonidés

La poudreuse des versants nord n'attire pas seulement les adeptes de sports de glisse. Cette neige légère offre aux tétraonidés aussi des conditions idéales pour y creuser leurs cavités protectrices. Lorsqu'un être humain s'approche de leur cachette, ils attendent le plus longtemps possible avant de fuir au dernier moment. Une fois hors de leur cachette, ils perdent beaucoup d'énergie avant de revenir, souvent longtemps après. Les tétraonidés ne disposent que de réserves de graisse très limitées. Elles sont nulles chez le lagopède alpin. Pour cette raison, une perte d'énergie pèse particulièrement lourd, car elle est difficile à compenser en raison du manque de nourriture.

La famille des tétraonidés englobe le lagopède, mais aussi le grand tétras, espèce fortement menacée, (photo de droite) et le tétras lyre.



4. Les différents types de sites protégés pour les animaux sauvages

Les zones de tranquillité et les sites de protection de la faune offrent aux animaux des zones de repli, dans lesquelles ils sont à l'abri des dérangements générés par les activités humaines, notamment en hiver, et où ils peuvent se consacrer tranquillement à la recherche de nourriture.

Les zones de tranquillité sont un instrument destiné à canaliser les usages et à dissocier dans le temps et dans l'espace les secteurs des hommes et de la faune. Une zone de tranquillité peut être un périmètre distinct ou une enclave à l'intérieur d'un site protégé existant (réserves naturelles, districts francs fédéraux). Les zones de tranquillité et les sites de protection de la faune remplissent des fonctions similaires – au moins temporairement.

En principe, les adeptes de sports d'hiver doivent suivre la règle suivante: à l'intérieur des zones de tranquillité et sites de protection de la faune, se déplacer uniquement sur les itinéraires balisés. S'il n'en existe pas, l'accès au secteur est alors interdit. Les panneaux sur place fournissent des informations sur les restrictions pour les sportifs, qu'ils doivent impérativement respecter!

Les zones de tranquillité et les sites de protection de la faune sont des zones de repli, dans lesquelles priorité est donnée aux besoins des animaux. Les activités de sports de neige et les autres utilisations sont de fait souvent restreintes. Les sites de protection de la faune peuvent recouper des zones de tranquillité assorties de fortes restrictions. Quiconque y pénètre commet une infraction (passible de plaintes pénales ou d'amendes d'ordre).



Zones de tranquillité (appelées aussi « espaces de tranquillité de la faune »)

- **But:** Les zones de tranquillité visent à protéger les mammifères et oiseaux sauvages des dérangements excessifs, liés aux activités de loisirs de l'homme. Elles sont un instrument légal destiné à canaliser les usages et servent à dissocier les périmètres propres à l'homme et à la faune.
- **Utilité:** Les zones de tranquillité ne peuvent pas être utilisées à certaines périodes de l'année voire toute l'année. Lorsqu'elles sont accessibles, elles le sont de façon limitée pour les activités de loisirs, par exemple en respectant un itinéraire obligatoire. Il existe des zones de tranquillité légalement délimitées et des zones de tranquillité recommandées.
- **Zones de tranquillité légalement délimitées:** la délimitation est mise en place par voie de procédure législative (législation sur la chasse cantonale, planification de zones à l'échelle communale, etc.). Quiconque y pénètre commet une infraction (passible de plaintes pénales ou d'amendes d'ordre).
- **Zones de tranquillité recommandées:** ces zones reposent sur la volonté de chacun de protéger la faune sauvage. Si la situation des animaux ne s'améliore pas sur cette base de responsabilisation volontaire, l'étape suivante peut être l'instauration d'un périmètre par voie légale.



Sites de protection de la faune (appelés aussi « réserves de gibier » / « districts francs »)

- **But:** Le but des sites de protection de la faune est de protéger et de préserver les mammifères et oiseaux sauvages ainsi que leurs habitats naturels. Les **districts francs fédéraux** entrent dans cette catégorie.
- **Utilité:** Outre la chasse, les activités de loisirs y sont également restreintes: les randonnées en raquettes ou à ski et les autres types de sports de neige n'y sont admis que sur certains itinéraires indiqués (« chemins autorisés »), l'installation de tentes et le camping y sont interdits, et les chiens doivent être tenus en laisse. L'organisation d'événements sportifs ou d'autres manifestations publiques nécessite une autorisation cantonale.



Par ailleurs, des panneaux de rappel « Respecter, c'est protéger » peuvent être installés le long des itinéraires très fréquentés ou aux points névralgiques, pour rappeler aux adeptes des sports d'hiver de rester sur le sentier ou l'itinéraire. Ces panneaux n'ont aucune valeur contraignante légale, mais ils doivent être respectés pour le bien de la faune.

5. Préparer une sortie en tenant compte des besoins de la faune

Le site Internet www.respecter-cest-protoger.ch permet d'accéder à toutes les informations concernant la vie des animaux sauvages en hiver ainsi qu'aux conseils pour la préparation de sorties tenant compte des besoins de la faune. Un module cartographique actualisé tous les ans indique toutes les zones de tranquillité légalement délimitées ou recommandées et sites de protection de la faune de même que les itinéraires autorisés à l'intérieur du périmètre en question.



Liste de contrôle « Préparer une sortie en tenant compte des besoins de la faune »

- ✓ Sur le site <http://www.respecter-cest-protoger.ch/carte>, vérifiez si la sortie prévue passe par une zone de tranquillité ou un site de protection de la faune. Si tel est le cas, existe-t-il un chemin autorisé? Sinon, prévoyez un autre tracé. Imprimez l'extrait de carte pour garder une vue d'ensemble en cours de route.
- ✓ Vérifiez sur www.meteosuisse.ch le **bulletin météo** et évaluez si les conditions prévues permettent d'effectuer la sortie.
- ✓ Vérifiez sur www.slf.ch le **bulletin d'avalanches** et évaluez si les conditions prévues permettent d'effectuer la sortie.
- ✓ Contrôlez votre **équipement**. Appareil de recherche de victimes d'avalanche (ARVA), pelle, sonde et pharmacie de secours doivent en faire partie.
- ✓ Faites le point. Etes-vous en mesure de réaliser cette sortie? Les personnes accompagnantes le sont-elles?

Les quatre règles de la campagne sont à respecter même en dehors des zones de tranquillité et des sites de protection de la faune:

1. Respectez les zones de tranquillité et les sites de protection de la faune.
2. En forêt, ne sortez pas des itinéraires balisés.
3. Evitez les lisières et les surfaces non enneigées.
4. Tenez votre chien en laisse, en particulier en forêt.

6. Recommandations pour les associés

En tant qu'associés de la campagne « Respecter, c'est protéger », vous vous engagez activement pour que les adeptes de sports de nature aient un comportement respectueux des animaux sauvages. Cela profite à tout le monde, car les clients et les hôtes se tournent de plus en plus vers des offres écoresponsables et recherchent des informations sur le comportement à adopter pour respecter la nature. En vous engageant en faveur de la campagne « Respecter, c'est protéger », vous montrez à vos clients et hôtes l'importance que vous accordez à une découverte intense et respectueuse de la nature.

En tant qu'associés, différents outils sont mis à votre disposition:

Dans les magasins de sports de montagne:

Différentes occasions vous permettent d'aborder le sujet brièvement lors de l'entretien-conseil:

- Collez des étiquettes sur les raquettes (si ce n'est pas déjà fait par le fabricant).
- Placez des prospectus à côté de la caisse ou des raquettes.
- Accrochez la Déclaration d'engagement signée.
- Apposez des affiches.



En chemin:

Profitez des spécificités locales pour signaler aux hôtes qu'ils pénètrent dans le milieu de vie des animaux sauvages. Occasions possibles:

- Indiquez la présence de traces d'animaux.
- Distribuez un panier-repas au début de l'excursion et abordez le sujet lors de la pause.
- Profitez des points de vue sur la forêt et expliquez l'importance des zones de tranquillité et sites de protection de la faune.
- Lors de la préparation de la sortie, respectez les zones de tranquillité et sites de protection de la faune.
- Identifiez votre matériel avec des autocollants de la campagne.

Généralités :

Il existe de multiples possibilités d'évoquer le sujet avec les clients et hôtes. Réfléchissez à une ou deux phrases vous permettant d'amener la discussion vers cette thématique.

Si vous souhaitez en savoir davantage sur le sujet ou échanger vos expériences avec d'autres personnes intéressées, n'hésitez pas à nous contacter. Nous organisons des formations alliant théorie et pratique – dans une ambiance détendue.

Informations complémentaires: michele.berchtold@natursport.net